

*½ journée amiante
Dreal Bourgogne
Dijon, le 20 novembre 2014*

La gestion des déchets

Énora Parent, Cerema



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE
DU LOGEMENT ET
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
www.territoires.gouv.fr

Gestion des déchets



Définitions et particularités des déchets amiantés :

Déchet :

Producteur de déchets :

- producteur initial des déchets
- producteur subséquent des déchets : opérations de traitement des déchets modifiant la nature ou la composition des déchets

Détenteur de déchets :

- intermédiaire de la chaîne d'élimination des déchets
- producteur de déchets ou toute autre personne qui se trouve en possession des déchets



Article L541-1-1 du code de l'environnement

Gestion des déchets

Définitions : déchets amiantés

Anciennement : 2 familles d'amiante -> lié ou friable

Aujourd'hui plus de distinction :

- Amiante **lié à des matériaux inertes** et déchets de terres amiantifères
- autres déchets d'amiante qui se délite ou incorporé à des matériaux non inertes

La qualification finale du déchet (lié ou friable) ne dépend pas uniquement de sa nature mais aussi de son **état/intégrité**

Tous les déchets amiantés sont des déchets dangereux



Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante

Gestion des déchets

Identification du conditionnement

- Adresse de l'entreprise de travaux
- Adresse du site de démolition
- Numéro du certificat d'acceptation préalable (CAP)
Liste des lieux d'élimination : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>
- Conditionnements scellés numérotés (numéro SIRET de l'entreprise qui a emballé le déchet), numéro univoque **BSDA** (Bordereau de suivi des déchets d'amiante)



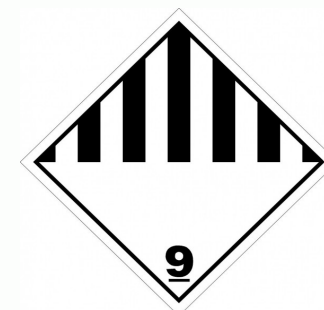
Circulaire ministérielle du 6 Juin 2006

Arrêté modifié du 9 Septembre 1997

Gestion des déchets

Étiquetage

- Sur chaque conditionnement unitaire de déchets contenant de l'amiante : étiquette conforme au modèle donné par le décret n° 88-466 du 28 Avril 1988 modifié
- Transports ADR d'amiante libre : étiquette de transport « classe 9 » sur les deux faces opposées de l'emballage et visible



Gestion des déchets

Emballage

- **Amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité et les terres amiantifères:**

- Produits plans palettisés et filmés
- Tuyaux et canalisations conditionnés en rack
- Étiqueté Amiante (sauf pour les particuliers)
- Exemption des dispositions ADR



- **Autres déchets d'amiante :**

- Double sac étanche scellé + étiqueté Amiante
- Colis : véhicules fermés ou bâchés
- Autres types : citernes métalliques, conteneurs-citernes
- + autres dispositions ADR (emballage supplémentaire, étiquettes)

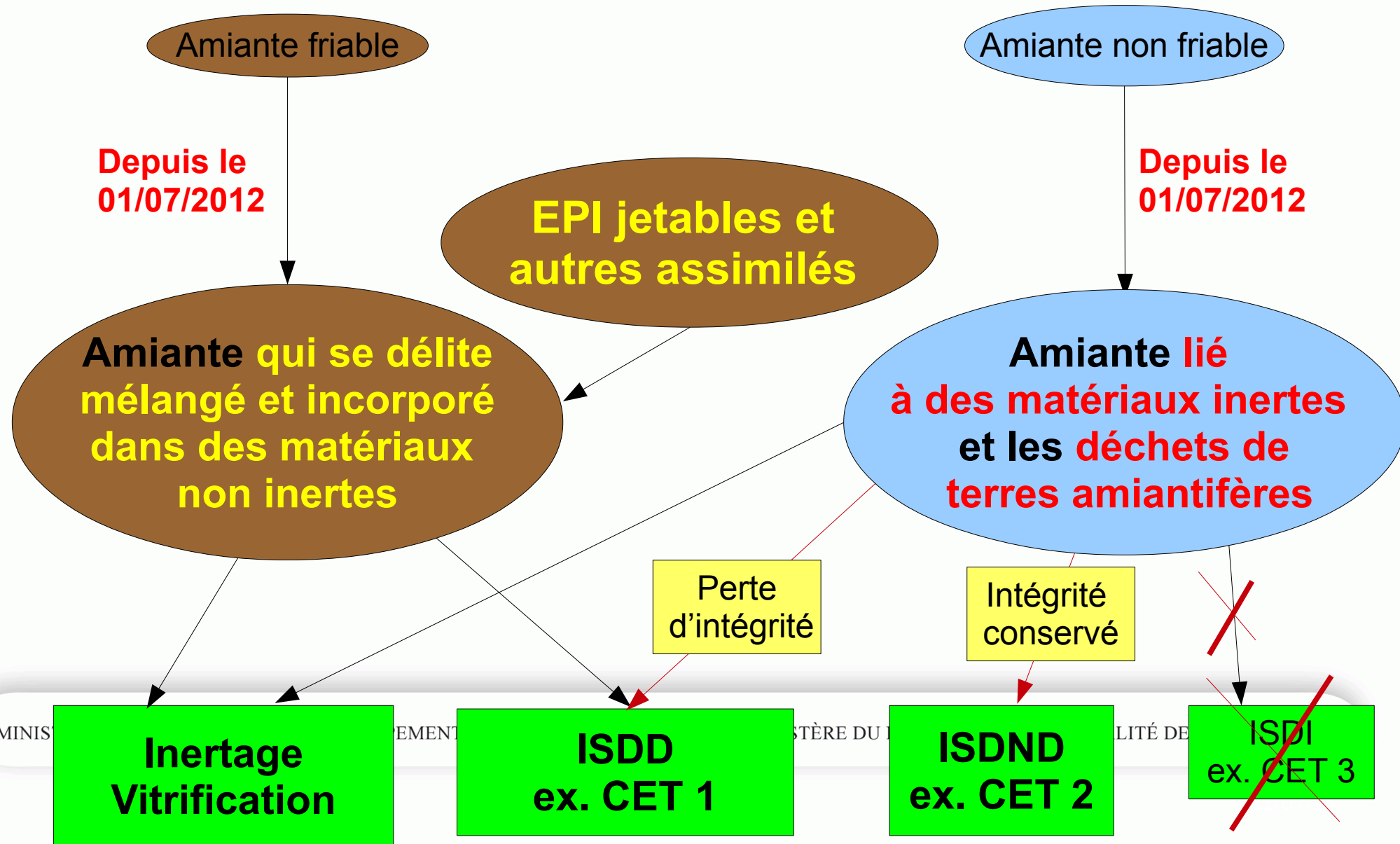


Gestion des déchets

Élimination des déchets



Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante
Circulaire ministérielle UHC/QC2 n° 2005-18 du 22/02/2005 Article R 541-7 à R 541-11 du code de l'environnement



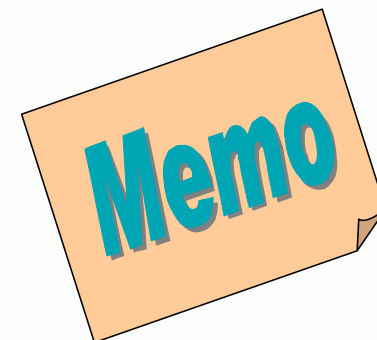
Gestion des déchets

Renseignement sur les lieux d'élimination des déchets

- <http://www.sinoe.org/>
- http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_ISDD_2011.pdf



Gestion des déchets



	Exemples	Stockage/ Conditionnement/ Transport	Élimination
Amiante lié à des matériaux inertes	Amiante-ciment, canalisation en fibro-ciment...	Temporaire sur chantier en sacs étanches (ou palettes filmées). Exempt du transport ADR	Vitrification Si perte d'intégrité : ISDD Si intégrité conservé : ISDND
Amiante qui se délite incorporé dans des matériaux non inertes	Flocage calorifugeage...	Évacuation au fur et à mesure dans des doubles sacs scellés. Dispositif ADR pour le transport	Vitrification ISDD
Déchets connexes	EPI, déchets de nettoyage...		

BSDA

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE / MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES